

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO DE L'ILCF

« LYON À TRAVERS VOS REGARDS »

Une ville, des cultures, mille façons de la regarder

PRÉSENTATION DU CONCOURS

Chaque année, l'Institut de Langue et de Culture Françaises (ILCF) accueille à Lyon des étudiants venus de nombreux pays. Pour quelques semaines, quelques mois ou plusieurs années, Lyon devient leur lieu d'études, mais aussi leur lieu de vie.

Au fil de leur séjour, chacun découvre la ville à sa manière : ses quartiers, ses rues, ses paysages, son architecture, ses habitudes, mais aussi des lieux plus personnels qui deviennent peu à peu de nouveaux repères.

À travers le concours photo « Lyon à travers vos regards », l'ILCF invite ses étudiants et anciens étudiants à partager leur propre vision de Lyon.

Un lieu que vous aimez, une rue qui vous surprend, une vue que vous regardez souvent, un détail que vous avez remarqué, un endroit associé à un souvenir ou tout simplement un lieu où vous vous sentez bien : montrez-nous le Lyon que vous voyez et que vous vivez !

Il n'est pas nécessaire d'être photographe ou de posséder un appareil professionnel pour participer. Ce qui compte avant tout, c'est votre regard, votre expérience et l'histoire que vous souhaitez raconter à travers votre photographie.

Ce concours s'inscrit dans un projet plus large visant à favoriser l'accueil, l'intégration et le sentiment d'appartenance des étudiants internationaux au campus Carnot de l'UCLy.

Les photographies sélectionnées contribueront notamment à la décoration de La Bulle et de ses espaces d'accès, afin de faire de ce lieu un espace qui reflète davantage les parcours, les cultures et les expériences des étudiants internationaux.

« LYON À TRAVERS VOS REGARDS »

Règlement du concours photo 2026 de l'ILCF

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR, FINANCEMENT ET OBJECTIFS DU CONCOURS

L'ILCF, institut de l'UCLy / AFPICL [Association des Fondateurs et Protecteurs de l'Institut Catholique de Lyon], association loi 1901 dont le siège social est situé au 10 place des Archives, 69002 Lyon, organise le concours photo « Lyon à travers nos regards ».

Le concours s'inscrit dans un projet soutenu dans le cadre de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus [CVEC].

L'objectif principal du projet est de favoriser l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux au sein du campus Carnot, en leur permettant de participer directement à la vie et à l'aménagement de leurs espaces communs.

Dans cette perspective, le concours poursuit plusieurs objectifs :

- valoriser l'expérience des étudiants internationaux à Lyon ;
- permettre aux participants d'exprimer leur perception personnelle de la ville dans laquelle ils étudient et vivent ;
- mettre en valeur la diversité des cultures, des parcours et des regards présents au sein de l'ILCF et de l'UCLy ;
- favoriser la participation des étudiants à la vie du campus ;
- créer du lien entre les étudiants internationaux et l'ensemble de la communauté universitaire ;
- contribuer à rendre les espaces de vie étudiante de l'ILCF plus accueillants et conviviaux ;
- associer directement les étudiants à la décoration et à l'appropriation de La Bulle et de son espace d'accès.

ARTICLE 2 – LA BULLE : UN ESPACE D'ACCUEIL ET DE PARTAGE

Située au 2^e étage du campus Carnot, dans les locaux de l'ILCF, La Bulle est un espace de rencontre, de partage et d'échanges destiné en priorité aux étudiants de l'ILCF et, plus largement, aux étudiants internationaux du campus.

Pensée comme un espace accueillant, convivial et sécurisant, La Bulle permet aux étudiants de se retrouver, d'échanger, de créer des liens et de participer à différentes animations proposées au cours de l'année universitaire.

Dans le cadre du projet financé par la CVEC, l'ILCF souhaite améliorer l'aménagement et la décoration de La Bulle, de son couloir et de son espace d'accès. Le concours photo participe directement à cette démarche.

Les photographies sélectionnées pourront être imprimées sur des supports adaptés et installées dans La Bulle, dans son couloir d'accès ou dans les espaces attenants, afin de valoriser les créations des étudiants et de faire de ces espaces des lieux reflétant davantage la diversité internationale du campus.

Les étudiants seront ainsi non seulement usagers de cet espace, mais également acteurs de son évolution et de son identité.

« LYON À TRAVERS VOS REGARDS »

Règlement du concours photo 2026 de l'ILCF

ARTICLE 3 – THÈME DU CONCOURS : « LYON À TRAVERS VOS REGARDS »

Les participants sont invités à photographier Lyon telle qu'ils la découvrent, la perçoivent et la vivent.

Le concours souhaite mettre en lumière les différentes manières de découvrir et de vivre une même ville.

Les photographies pourront notamment représenter :

- un lieu particulièrement apprécié ;
- une rue ou un quartier ;
- un paysage ou une vue sur Lyon ;
- un bâtiment ou un détail architectural ;
- un élément caractéristique du quotidien lyonnais ;
- une ambiance ou un moment de la vie quotidienne ;
- un lieu associé à un souvenir ou à une expérience particulière ;
- un endroit devenu un repère pendant le séjour à Lyon ;
- un détail qui a surpris, intrigué ou marqué le participant lors de sa découverte de la ville.

Il n'est pas nécessaire de photographier les monuments ou les lieux les plus connus de Lyon. Un lieu très simple peut raconter beaucoup de choses s'il a une signification particulière pour la personne qui le photographie.

L'objectif est de constituer progressivement un portrait collectif de Lyon à travers les regards d'étudiants venus du monde entier.

Chaque photographie devra être accompagnée :

- d'un titre en français ;
- d'un court texte de 2 à 5 lignes, rédigé en français, expliquant le choix de la photographie, ce que le lieu représente pour le participant ou ce qu'il raconte de son expérience à Lyon ;
- du nom de l'auteur et de la date de prise de vue.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite.

Le concours est ouvert aux étudiants actuellement inscrits à l'ILCF ainsi qu'aux anciens étudiants de l'ILCF.

Aucun niveau particulier en photographie n'est demandé afin de permettre au plus grand nombre de participer. Les photographies peuvent être réalisées avec un appareil photo ou un téléphone portable, sous réserve de respecter les exigences techniques précisées à l'article 5.

Chaque participant peut présenter deux photographies maximum.

La participation est individuelle et le participant doit être l'auteur des photographies présentées.

« LYON À TRAVERS VOS REGARDS »

Règlement du concours photo 2026 de l'ILCF

ARTICLE 5 – CARACTÉRISTIQUES DES PHOTOGRAPHIES

Les photographies proposées doivent respecter le thème « Lyon à travers vos regards » et présenter une vision personnelle de Lyon.

Afin de permettre leur impression sur panneau et leur exposition, les fichiers transmis doivent respecter les caractéristiques suivantes :

- format de fichier : JPEG (.jpg ou .jpeg) ;
- orientation : portrait ou paysage acceptée ;
- définition minimale recommandée : 3 000 pixels sur le côté le plus long ;
- image nette, non pixellisée et sans filigrane, cadre ou texte ajouté sur la photographie.

Les photographies doivent être des créations originales réalisées par le participant. Les images entièrement générées par une intelligence artificielle ne sont pas admises. L'ILCF pourra demander, si nécessaire, le fichier original de la photographie afin de vérifier son authenticité.

Les photographies comportant des contenus à caractère pornographique, sexuellement explicite, violent, discriminatoire, injurieux ou portant atteinte à la dignité des personnes ne sont pas admises.

Si une ou plusieurs personnes sont clairement identifiables sur une photographie, le participant doit avoir obtenu leur autorisation écrite pour la prise de vue et pour l'utilisation de l'image dans le cadre du concours, de l'exposition et de la communication associée. Cette autorisation devra pouvoir être fournie à l'ILCF sur demande. Pour toute personne mineure identifiable, l'autorisation écrite du représentant légal est requise.

Les organisateurs se réservent le droit d'écarter toute photographie ne respectant pas les caractéristiques techniques, le thème, les dispositions du présent règlement ou la charte déontologique de l'UCLy.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, le candidat doit transmettre :

1. sa ou ses photographies, dans la limite de deux photographies par personne ;
2. un titre en français pour chaque photographie ;
3. un court texte de présentation de 2 à 5 lignes, rédigé en français, pour chaque photographie ;
4. le nom de l'auteur et la date de prise de vue ;
5. le bulletin de participation figurant en annexe du présent règlement, dûment complété.

L'ensemble doit être envoyé par courrier électronique au Service des Activités Culturelles de l'ILCF : animationilcf@univ-catholyon.fr

Toute candidature incomplète ou reçue après la date limite pourra ne pas être prise en compte.

En déposant une photographie, le participant autorise son utilisation dans les conditions prévues à l'article 11. Il peut toutefois demander le retrait de sa photographie du concours jusqu'à l'ouverture du vote.

« LYON À TRAVERS VOS REGARDS »

Règlement du concours photo 2026 de l'ILCF

ARTICLE 7 – CALENDRIER DU CONCOURS

- 29 septembre 2026 : lancement officiel du concours et ouverture des candidatures ;
- du 29 septembre au 13 novembre 2026 : période de participation et dépôt des photographies ;
- du 14 novembre au 5 décembre 2026 : vote à l'échelle de l'UCLy ;
- 5 décembre 2026 à minuit : clôture du vote ;
- 15 décembre 2026 : annonce des résultats et remise des prix lors de la cérémonie de clôture du semestre d'automne 2026.

Les organisateurs se réservent la possibilité d'adapter ce calendrier si les circonstances l'exigent. Toute modification importante sera communiquée aux participants.

ARTICLE 8 – SÉLECTION, VOTE ET JURY

Afin d'associer plus largement la communauté universitaire au projet, les photographies admises au concours seront soumises à un vote ouvert à l'ensemble des étudiants et du personnel de l'UCLy. Le vote sera organisé en ligne. Chaque personne ne pourra voter qu'une seule fois, selon les modalités communiquées lors de l'ouverture du vote.

Un jury participera également à la sélection des photographies. Il réunira des représentants de l'ILCF, de la Vie Étudiante, de la Mission Culture ainsi que des représentants étudiants, notamment issus du Conseil étudiants et du BDE.

La sélection pourra notamment prendre en compte les critères suivants :

- le respect du thème ;
- le regard personnel porté sur Lyon ;
- l'originalité de la proposition ;
- la capacité de la photographie à raconter une expérience ou une perception de la ville ;
- la qualité visuelle de la photographie ;
- la diversité des regards représentés.

Les modalités précises d'articulation entre le vote de la communauté UCLy et la sélection du jury seront communiquées avant l'ouverture du vote.

Les organisateurs se réservent le droit d'écarter toute photographie ne respectant pas les caractéristiques techniques, le thème, les dispositions du présent règlement ou la charte déontologique de l'UCLy, disponible sur <https://www.ucl.fr/l-ucl/institution/a-propos-ucl/charte-ucl/>

« LYON À TRAVERS VOS REGARDS »

Règlement du concours photo 2026 de l'ILCF

ARTICLE 9 – PRIX

Trois prix seront décernés dans le cadre du concours :

- 1er prix : un repas au restaurant pour deux personnes ;
- 2e prix : une carte de cinq places de cinéma Pathé ;
- 3e prix : un prix offert par la Mission Culture.

Les prix seront remis aux lauréats lors de la cérémonie de clôture du semestre d'automne, prévue le 15 décembre 2026.

ARTICLE 10 – EXPOSITION ET VALORISATION DES PHOTOGRAPHIES

Au-delà de la remise des prix, le concours a vocation à permettre la création d'une exposition collective et durable au sein des espaces de l'ILCF.

Les photographies sélectionnées pourront être imprimées sur des panneaux en aluminium Dibond et installées notamment :

- dans le couloir menant à La Bulle ;
- à l'entrée de La Bulle ;
- à l'intérieur de La Bulle ;
- ou dans d'autres espaces de l'ILCF associés au projet.

Chaque œuvre exposée pourra être accompagnée du titre de la photographie, du nom de son auteur, de la date de prise de vue ainsi que du court texte présentant son regard sur Lyon.

L'ensemble permettra de créer une exposition reflétant la diversité des étudiants internationaux et leurs différentes manières de découvrir, de vivre et de s'approprier Lyon.

Cette exposition s'inscrit dans le projet d'amélioration et de réaménagement de La Bulle soutenu par la CVEC.

ARTICLE 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS D'UTILISATION

Le participant garantit être l'auteur des photographies présentées au concours et disposer de l'ensemble des droits nécessaires à leur utilisation.

Le participant accepte de rendre libre de droit la ou les photographies présentées dans le cadre du concours, dans les conditions définies par le présent règlement.

En participant au concours, il autorise, à titre gratuit, l'ILCF, l'UCLy et l'AFPICL à reproduire, représenter, diffuser, publier et exposer ses photographies sur tout support nécessaire à la valorisation du concours, du projet CVEC ainsi que des activités institutionnelles de l'ILCF et de l'UCLy.

« LYON À TRAVERS VOS REGARDS »

Règlement du concours photo 2026 de l'ILCF

Cette autorisation comprend notamment :

- l'impression des photographies sur des panneaux en aluminium Dibond ou sur tout autre support d'exposition ;
- leur exposition durable dans les locaux de l'ILCF et de l'UCLy, notamment dans La Bulle et ses espaces d'accès ;
- leur reproduction sur les sites internet de l'ILCF et de l'UCLy ;
- leur diffusion sur les réseaux sociaux institutionnels ;
- leur utilisation sur les supports de communication numériques ou imprimés de l'ILCF et de l'UCLy ;
- leur utilisation pour présenter et valoriser le concours, le projet financé dans le cadre de la CVEC et, plus largement, les actions et activités institutionnelles de l'ILCF et de l'UCLy.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit pour l'ensemble des utilisations précitées, pour toute la durée légale de protection des droits patrimoniaux applicable aux photographies et pour une exploitation en France et à l'étranger, notamment compte tenu de leur diffusion possible sur Internet et les réseaux sociaux.

Elle demeure applicable après la fin du concours et après la fin de la scolarité du participant à l'ILCF. Les photographies pourront ainsi continuer à être conservées, reproduites, représentées, publiées, diffusées et exposées dans les conditions et pour les finalités prévues au présent article.

Le nom de l'auteur sera mentionné lors de l'utilisation de la photographie, dans la mesure où la nature du support le permet.

ARTICLE 12 – COMMUNICATION ET MENTION DU FINANCEMENT

Une communication autour du concours, des photographies sélectionnées, de l'exposition et du réaménagement de La Bulle pourra être réalisée sur les différents supports de communication de l'ILCF et de l'UCLy, notamment sur leurs sites internet, réseaux sociaux et supports d'affichage.

Conformément au cadre du projet, les supports de communication concernés feront apparaître la mention « financement CVEC » ainsi que les mentions et éléments graphiques requis.

ARTICLE 13 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute candidature ne respectant pas les conditions prévues par celui-ci pourra être écartée. Le présent règlement entre en vigueur le 29 septembre 2026.